



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Les Inspecteurs d'Académie
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux de Lettres

à

Mesdames et Messieurs les Professeurs de
Lettres
s/c de Madame, Monsieur le Chef
d'établissement

Objet : lettre de rentrée

Comme chaque année, le collège des IA-IPR de l'Académie de Nice a choisi d'introduire chaque lettre de rentrée disciplinaire par un **préambule commun**. Nos axes de travail s'inscrivent dans les priorités nationales et leur déclinaison académique.

L'année scolaire s'inscrit dans la continuité des réformes en cours et sera marquée par un certain nombre d'évolutions destinées à favoriser la réussite de tous les élèves.

La réforme du lycée et du baccalauréat vise à soutenir la construction de parcours plus individualisés, mais aussi à mieux préparer les élèves à l'enseignement supérieur et à leur insertion dans la société et le monde professionnel.

L'évaluation tout au long des parcours d'apprentissage est au service des progrès des élèves. Elle favorise la mise en œuvre d'une pédagogie différenciée et d'un accompagnement adapté aux besoins de chacun.

A ce titre, l'exploitation des tests de sixième et seconde permet de disposer d'une mesure objective des compétences et des connaissances, utile à la construction d'outils et de démarches pédagogiques. Les évaluations nationales de sixième, se dérouleront entre le lundi 30 septembre et le vendredi 18 octobre 2019. Le test de positionnement en seconde entre le 16 septembre et le 4 octobre 2019.

Au collège, le dispositif « devoirs faits » est un temps d'accompagnement qui doit être consolidé. Les enseignants devront s'en emparer collectivement en s'appuyant sur le conseil pédagogique pour permettre aux élèves de mieux comprendre le sens des devoirs, surmonter leurs difficultés et conforter leurs acquis.

Les compétences orales sont à construire tout au long de la scolarité et dans toutes les disciplines. L'objectif est double : préparer les élèves en continuité aux nouvelles épreuves du baccalauréat et plus fondamentalement doter chacun de



2 / 5

compétences d'expression et d'argumentation dont l'absence de maîtrise se révèle souvent discriminante dans la vie professionnelle et sociale.

Deux autres axes forts de cette rentrée concernent toutes les disciplines : l'école inclusive avec une prise en charge renforcée des élèves à besoins éducatifs particuliers ainsi que la transition écologique et l'éducation au développement durable.

Enfin, une part importante des lycées a choisi pour cette rentrée la modalité des livres numériques. Ces outils invitent à orienter les pratiques pédagogiques vers plus de collaboration et d'individualisation, en classe et hors la classe.

Les IA-IPR sont à vos côtés pour accompagner l'évolution des enseignements, la réflexion pédagogique et les axes présentés.

Nous vous rappelons que la date limite d'inscription au Plan Académique de Formation est le 18 septembre. Nous vous encourageons également à solliciter, selon vos besoins, des formations de proximité (établissement, inter établissements, bassin).

Le protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), mis en œuvre depuis janvier 2017 dans la fonction publique, concerne les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation-psychologues, fonctionnaires de l'enseignement scolaire public et leurs équivalents de l'enseignement privé sous contrat.

Conformément au décret n° 2017-786 du 5 mai 2017, à l'arrêté du 5 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du rendez-vous de carrière, et à l'arrêté du 21 juin 2019 modifiant l'arrêté du 5 mai 2017, outre les inspections prévues afin de procéder à l'évaluation des enseignants dans le cadre des rendez-vous de carrière du PPCR, les IA-IPR continueront à procéder à des visites d'accompagnement et de conseil.

Lettre de rentrée disciplinaire

Au moment de commencer cette nouvelle année scolaire, nous souhaitons la bienvenue aux collègues qui entrent dans l'académie — et pour certains d'entre eux dans le métier — et nous saluons chaleureusement le long et méritoire engagement des collègues qui prennent leur retraite. Un remerciement tout particulier s'adresse aux professeurs qui ont accepté la responsabilité de tuteur et à tous ceux qui l'ont exercée l'an dernier, avec force et générosité.

Il nous importe enfin de souligner votre engagement lors des examens, rendus éprouvants par la canicule. Fidèles à vos missions, vous avez su assurer le bon déroulement des épreuves et la priorité au bien-être et à la réussite des élèves.

L'année qui s'ouvre est marquée par la poursuite de la réforme du lycée et la mise en œuvre de nouveaux programmes. En lettres, la réforme établit notamment :

- Un programme d'œuvres pour la classe de première, précisé par la [note de service 2019-032](#);
- Les nouvelles épreuves écrites des EAF, — dissertation ou commentaire en série générale, contraction - essai ou commentaire en série technologique —, pour lesquelles vous pouvez trouver les premiers [sujets zéro](#) ;
- Les enseignements de spécialité de première et de terminale « Humanités, Littérature, Philosophie » (HLP) et « Littérature et langues et cultures de



3 / 5

l'Antiquité » (LLCA) qui font l'objet d'un contrôle continu. La note de service 2019-110 précise les modalités d'organisation du contrôle continu à compter de la session 2021 : https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel?cid_bo=144063.

Notons que le programme de littérature en terminale reste inchangé pour sa dernière année : https://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=57526.

Cette réforme vise la continuité des apprentissages des élèves dans un projet ambitieux, commencé au primaire et poursuivi du collège au lycée.

Favoriser **la lecture** perçue comme une rencontre, et le désir de lecture par des approches diverses, complémentaires, des textes : goûter et dépasser la surprise, l'incertitude, le vacillement du sens et des formes, par l'acquisition progressive des stratégies de compréhension, par la mutualisation des interprétations, par la lecture qui en devient une mise en voix, en corps et une interprétation ; constituer une culture personnelle par la mémorisation des textes, par leur rapprochement et leur dialogue, par l'inscription, particulièrement au lycée, dans une histoire littéraire qui sache opérer les distances temporelles mais aussi faire revivre le bruissement de mouvements et d'événements ou la tension de leur émergence, en dessiner l'originalité propre ; favoriser l'autonomie du sujet lecteur, son parcours et sa circulation dans les oeuvres, la perception de leur vitalité ; développer un rapport personnel aux textes, comme expérience linguistique, et par leur pouvoir d'interroger notre conscience, de « lire en notre âme » (Florence Naugrette), par le possible carnet de lecteur, restitution d'un cheminement individuel au croisement des échanges avec autrui, camarades, professeurs, auteurs, et pour le lycée, émissions littéraires et occasionnellement articles ou extraits universitaires qui stimulent rebonds et réfractions, ricochets de pensée.

En ce sens, la mise en oeuvre de la réforme tend à un *continuum* partagé par tous les professeurs, que définissent les programmes de primaire et de collège et la note de service 2018-049 : « [Lecture : construire le parcours d'un lecteur autonome](#) ».

La lecture rencontre nécessairement **l'écriture**, qu'il s'agisse d'écrits de travail (notes prises lors de l'écoute d'un texte, brouillons, schémas préparatoires ou rendant compte de la réception d'une page, d'un chapitre), bilans partiels, réflexions sur un auteur, un poème, la poésie, écrits d'appropriation, reformulations (titre que l'on donne à une page, un paragraphe, reformulation d'un texte, d'un paragraphe en une phrase, toutes démarches préparatoires de la contraction et de l'essai, commentaires métagraphiques et démarches métacognitives), bilans provisoires sur des personnages, le développement de l'intrigue, la progression d'un acte, essais argumentatifs, qui sont déjà des pistes dissertatives. Car la dissertation trouvera vite sa place dès le début de la seconde sous des formes réflexives et des pratiques rédactionnelles diverses et sans attendre que l'étude de l'oeuvre soit achevée.

Lecture et écriture tissent des liens étroits avec **l'oral**. La place de l'oral déjà marquée au DNB, mais aussi à tous les niveaux du collège, s'affirme avec la mise en oeuvre du grand oral en classe de terminale. S'ils évaluent un niveau de fin de cycle, ces examens supposent une pratique diversifiée précisée par les



4 / 5

programmes tout au long du collège et du lycée en relation avec l'écriture et la lecture : oraux d'élaboration, de délibération, de restitution appellent toute sorte de micro-situations riches d'apprentissages partagés et moins sollicitatrices en temps que l'exposé. Faire faire des exposés ne garantit pas, en effet, que l'on engage un apprentissage de l'oral.

Les [ressources Éduscol sur l'oral](#) disponibles pour le cycle 3 sont utiles bien au-delà de la classe de sixième. Le [dossier de veille de l'IFE](#) propose aussi réflexions et propositions heureuses.

Si les modalités du « grand oral » ne sont pas encore fixées, le [rapport](#) de Cyril Delhay offre des pistes de formation et de réflexion riches. Ses annexes composent un ensemble stimulant de conseils et de scénarios pédagogiques.

Élément de continuité fondamental, **l'étude de la langue** favorise la connaissance et le goût de la langue. Loin de se réduire à un étiquetage, elle sollicite réflexion, appropriation, expériences linguistiques. Rappelons que [la note de service n° 2018-050 du 25-4-2018](#) soulignait déjà, par ses préconisations précises, l'enjeu majeur pour la maîtrise de la langue française que constitue l'enseignement de la grammaire et du vocabulaire : les formations prochaines des 10 (Cycles 3 et 4) et 11 (lycée) octobre, assurées par J.-C. PELLAT feront l'objet d'un m@gistère pour s'ouvrir à tous et, nous le souhaitons, d'un espace mutualisé de partage d'exercices.

L'enseignement des langues et cultures de l'antiquité prend bien évidemment toute sa part dans ces apprentissages de la lecture, de l'écriture et *a fortiori* de la langue au lycée comme au collège. Le déploiement du dispositif ECLA (Enseignement Conjoint des langues Anciennes) par exemple qui a concerné plus de 750 élèves de l'académie l'an dernier, développe non seulement la culture humaniste de nos élèves mais favorise aussi un regard nouveau et éclairé sur la langue française, priorité des programmes de collège et des nouveaux programmes de lycée. Le site des lettres propose quelques exemples de projets menés autour de cet enseignement conjoint.

A la suite des deux journées d'information sur la réforme et les nouveaux programmes, une bibliothèque d'oeuvres antiques et contemporaines a commencé à être constituée, afin d'aider les professeurs de langues et cultures de l'Antiquité dans l'élaboration des portfolios. Nous remercions vivement les collègues qui ont contribué à cette mutualisation et invitons tous ceux qui le souhaitent à abonder ces ressources qui seront mises en ligne sur le site académique.

Une certification complémentaire a été créée l'an dernier pour les collègues de lettres modernes qui souhaitent enseigner le latin ou le grec. Vous trouverez le dossier d'inscription (à partir du 15 septembre) ainsi que le rapport du jury de l'épreuve 2018 sur le lien suivant du Département des Examens et Concours : <http://www2.ac-nice.fr/cid71900/certification-complementaire.html>.

L'inspection des lettres met à nouveau en ligne un parcours m@gistère (voir site disciplinaire des lettres) de préparation à cet examen qui aura lieu en décembre. Nous espérons que vous serez nombreux à postuler pour cette certification et ainsi à faire vivre le latin et le grec dans nos établissements.

Les pratiques numériques, et en particulier le développement des tablettes dans les lycées, puisque 85% d'entre eux en ont fait le choix, seront un atout pour développer la lecture (accès aux ouvrages numériques, forums d'échanges ou journal de lecture, accessibilité pour les élèves à besoins particuliers), l'oral, et les



5 / 5

écritures collaboratives réflexives ou rédactionnelles. Pour vous accompagner dans cette prise en main pédagogique, ont été créés deux parcours M@gistère : l'un, court pour un premier contact, l'autre proposant une plus grande palette dans la déclinaison des compétences. Par ailleurs des collègues de l'académie ont pratiqué ces dernières années une belle expérience de fan fiction qu'ils sont heureux de partager avec vous via la [mallette pédagogique](#) en ligne ou par des formations.

Le [p'tit littéraire numérique](#) réunit des pistes pédagogiques de manière thématique.

A la jonction des grandes étapes du parcours scolaire d'un élève et des compétences, **les tests d'évaluation de sixième et de positionnement de seconde** visent la réussite de chacun d'entre eux, en fournissant des indications individuelles pour leur accompagnement.

Leur mise en oeuvre connaît un certain nombre d'évolutions pour mieux répondre à vos demandes :

- Entraînement en ligne pour familiariser les élèves avec les tests avant leur passation, [en sixième](#), [en seconde](#) ;
- Accessibilité des tests pour les élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- Lecture plus fine des résultats pour la classe et pour chaque élève ;
- Libération de la moitié des exercices pour que vous puissiez les appréhender et qu'ils deviennent un outil pédagogique à part entière ;
- Propositions d'exploitation pédagogique ;
- Outils d'accompagnement pédagogiques nationaux et académiques. Pour vous aider, deux Moodle proposant une gamme d'exercices et d'exerciseurs, ont pu être créés grâce à la DANE et à ceux d'entre vous qui y ont participé, l'un pour la sixième, l'autre pour l'AP en seconde. Ils seront ouverts dans le courant du mois de septembre.

Ces tests sont, à l'appui des éléments de programme, l'occasion d'échanger dans l'établissement sur les pratiques pédagogiques, mais aussi de nourrir la réflexion lors des Conseils école-collège et des rencontres entre professeurs de collège et de lycée.

Pour le collège, les [attendus de fin d'année et les repères annuels de progression](#) précisent ce que doit savoir faire l'élève au terme d'une année. Ils proposent des exemples de réussite, facilitent la progressivité dans des apprentissages nourris, le partage d'expérience, et le suivi des élèves.

Les stages du PAF, dont l'inscription se clôt le 18 septembre, permettent d'approfondir ces perspectives.

Notre priorité sera de vous accompagner dans ces évolutions. Pour le lycée en particulier, des documents —foire à vos questions, mutualisation de ressources— seront publiés dans les semaines à venir et réactualisés.

Cette année sera dense. Nous vous la souhaitons belle et stimulante.

Les IA-IPR de Lettres